

Communiqué de presse

Affaire des filatures chez Credit Suisse : la FINMA nomme un chargé d'audit

Date :
20. décembre 2019

Embargo :
20. décembre 2019

Contact :
Tobias Lux, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch

et

Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a désigné un chargé d'audit indépendant auprès de Credit Suisse dans le cadre de l'affaire dite des filatures. En approfondissant ainsi ses propres investigations actuellement en cours, la FINMA entend clarifier auprès de la banque des questions de gouvernance d'entreprise importantes au regard du droit de la surveillance.

L'affaire dite des filatures de Credit Suisse a soulevé d'importantes questions au regard du droit de la surveillance. Les investigations menées jusqu'ici seront maintenant approfondies avec l'aide d'un mandataire indépendant. Celui-ci doit clarifier des questions de gouvernance d'entreprise, notamment dans le contexte des activités de filature, le comportement adopté en matière d'informations dans ce contexte et l'utilisation de moyens électroniques de communication.

La FINMA rendra publiques les conclusions de ses enquêtes. Elle ne donnera cependant aucun renseignement supplémentaire sur le contenu des investigations en cours ou sur la date possible de la fin de son enquête. De telles investigations durent généralement plusieurs mois.